



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2014**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme BERGERET Martine, M. PARIS Yves, Mme VERHLI Hélène, M. VANHELMON Yves, Mme DESBIOLLES Sylvie, Mme BOUVIER Dominique, M. DELOBEL Gérard, M. FONTAINE Bernard, Mme GODART Sylviane, M. KROELY Alain, M. MAURIANGE Claude, Mme POINTET Martine, Mme TALIN Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. CHEDECAL Sylvain, Mme LAGACHE Marie-Françoise, M. MAGNIN Bernard, Mme OUAHI Magalie, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. TOEROEK Olivier.

PROCURATION :

Mme LAGACHE Marie-Françoise a donné pouvoir à M. Georges FALCONNET,
Mme PRIEUR-DREVON Agnès a donné pouvoir à M. Jacques REY.

M. VANHELMON Yves a été élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 24 février 2014 :

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

- 1. Appartement immeuble Place de la Mairie - Subvention d'équilibre à Haute-Savoie Habitat**
- 2. DM n° 1**
- 3. Délibération sur l'acquisition de Terrain au CCAS d'Annecy du 26 août 2013 : Erreur dans la dénomination**
- 4. Autorisation de stationnement au ponton communal pour une activité commerciale**
- 5. Subvention d'équilibre au tennis club de Sevrier**

❖ **Information au Conseil Municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire Marchés publics – Contentieux d’urbanisme**

❖ **Questions diverses : Aide aux communes sinistrées du Var/ Proposition animation « Agitateurs de rêves ».**

1. Appartement immeuble Place de la Mairie - Subvention d’équilibre à Haute-Savoie Habitat.

Dans le cadre du projet d’aménagement urbain que le conseil municipal a pris en compte par délibération du 14 mars 2011, Monsieur le Maire a subdélégué le droit de préemption renforcé de la commune à Haute Savoie Habitat qui a donné un accord de principe pour l’acquisition d’un logement, d’une superficie de 45.03 m² de surface habitable comprenant une cave et un grenier qui présente un bon état général. L’opération s’élève in fine à 152 000 euros tenant compte de différents éléments.

Afin de tendre vers l’équilibre, Haute-Savoie Habitat propose un financement PLS qui leur permet de dégager un loyer de 8.39 euros par m² de surface utile. Cela nécessite néanmoins une participation communale d’un montant de 25 000 euros.

Il est précisé que ce logement sera comptabilisé au titre de l’article 55 de la loi SRU et que la dépense communale viendra en déduction de la pénalité due au titre de cet article.

Aussi, Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal :

- * D’approuver le financement de cette opération en PLS,
- * De dire que le Conseil s’engage à verser la subvention d’équilibre, soit 25 000 euros à Haute-Savoie Habitat,
- * D’inscrire la dépense à la prochaine décision budgétaire modificative.

Les membres du conseil se sont interrogés sur le niveau et la composition du prix global (travaux estimés par le Syndic, classement en PLS ainsi qu’une estimation des Domaines). Le loyer dégagé leur semblait également très modéré : il est en fait en corrélation avec ce classement PLS et donc indexé sur des prix encadrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a **ADOPTÉ**, par **14** voix pour et **3** abstentions des membres présents et représentés, les propositions du Maire.

2. DM n° 1

A l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative suivante a été adoptée :

CHAPITRE	Articles / Libellés	DM N° 1
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	166 – Refinancement de dette	- 2 929 867.42 €
040 OPERATIONS PATRIMONIALES	166 – Refinancement de dette	2 929 867.42 €
	TOTAL RECETTES	0.00 €

CHAPITRE	Articles / Libellés	DM N° 1
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEES	204172 – EPL : BATIMENTS ET INSTALLATIONS (Haute Savoie habitat)	25 000.00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2138 – AUTRE BATIMENTS	- 25 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	0.00 €

3. Délibération sur l'acquisition de Terrain au CCAS d'Annecy du 26 août 2013 : Erreur dans la dénomination

Le Conseil a procédé à la modification de la délibération du 26 août 2013 : Une erreur dans la dénomination de la parcelle A 166 a été relevée dans cette délibération indiquant ainsi AH 166. Les autres éléments n'étant pas modifiés.

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Autorisation de stationnement au ponton communal pour une activité commerciale

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a accordé à Monsieur Cyril MOENE, professionnel du tourisme, la mise à disposition d'une boucle d'amarrage au ponton communal pour l'exercice d'une activité de bateaux taxi au tarif de 750 € et pour une durée de 1 an.

5. Subvention d'équilibre au tennis club de Sevrier

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a souhaité seulement prendre une décision de principe favorable pour l'octroi de cette subvention au Tennis Club de Sevrier, dans l'attente d'éclaircissements devant être fourni par le bureau du Club. Une délibération sera prise ultérieurement.

❖ Information au Conseil Municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire Contentieux d'urbanisme – Marchés publics

Contentieux d'urbanisme :

Par délibération du 19 mars 2013, le Conseil municipal a accordé délégation pour intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas et à tous les degrés de juridiction.

Le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation (article L 212-23, 3ème alinéa du CGCT).

Monsieur le Maire a ainsi informé avoir saisi Maître LIOCHON, avocat, pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de trois recours contentieux déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble :

- par Madame VIDAL représentant un petit collectif de propriétaires contre le classement au PLU en zone Ao des parcelles situées au lieu dit les Grands Vignobles,
- par Maître GAILLARD conseil de Madame Dominique BOUVIER contre le classement en zone Al des parcelles AS 58- 61- 152- 153- 156- 134
- par Madame Valérie HERAUD contre le classement en zone Nb des parcelles AE 137, 139, 140, 285, 286, 287, situé au lieu-dit vers les Granges, la suppression de l'emplacement réservé sur la parcelle AE 144 et l'annulation du plan local d'urbanisme.

Par ailleurs, et pour simple information, Monsieur le Maire a informé le Conseil des recours gracieux contre le Plan Local d'Urbanisme déposés par :

- Maître TOUSSET conseil de monsieur Michel CHARVIN contestant le classement de son terrain en zone Nl avec risque moyen lié à la nature du terrain
- Monsieur Gilles RIPPOZ à l'encontre de la décision du conseil municipal classant une partie de son terrain en zone Nl et la partie concernée par l'habitation en Nbl
- Monsieur DIKUSHIN contre le classement de la parcelle AH 178 en zone N

Marchés publics :

Monsieur le Maire a informé le Conseil que dans le cadre d'une concession d'aménagement pour le Centre de SEVRIER il va passer commande à un groupement d'entreprises, ADP et STRATORIAL respectivement avocat spécialisé en concession d'aménagement et consultant en finance public dont la note méthodologique est la plus conforme au besoin de la collectivité et la plus aboutie.

Le montant des honoraires est le suivant :

Phase 1 : 7 944 € TTC

Phase 2 : 20 586 € TTC

Phase 3 : 9 384 € TTC

Soit un montant total de 37 914 € TTC.

❖ **Questions diverses : Aide aux communes sinistrées du Var/ Proposition animation « Agitateurs de rêves ».**

Aide aux communes sinistrées du Var :

Les termes du vote d'une aide financière de 1 000 € au profit des communes sinistrées du Var par délibération du 27 janvier dernier seront modifiés en précisant que ce sera finalement l'Association des Maires de France du Var (AMF 83) qui sera chargée de distribuer l'aide accordée.

Agitateurs de rêves :

L'Association loi 1901 « Agitateurs de rêves » a présenté une proposition d'animation culturelle dans le cadre de la journée du patrimoine (le 21 septembre). Le lieu pressenti serait la cour du Prieuré avec comme principe l'entrée libre pour le public. Il s'agirait d'une représentation théâtrale ouverte à tous. Une participation de 500 € est demandée à la commune. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte cette proposition. Une délibération formalisant cette subvention sera prise lors d'un prochain conseil.

Information sur le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général informant du lancement d'une procédure visant à la mise en place d'un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux.

Avant de lever sa séance, Monsieur le Maire a informé le Conseil du décès de M. René PRIEUR-DREVON. Il s'associe avec tout le Conseil municipal à la peine de la famille PRIEUR-DREVON.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 00.

SEVRIER, le 19 mars 2014

LE MAIRE,

Jacques REY